
MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard et consorts
au sujet de l'hébergement d'urgence

Renens, le 27 novembre 2015

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 10 septembre 2015, Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard et consorts ont déposé une interpellation au sujet de l'hébergement d'urgence comprenant les questions suivantes :

- Est-ce que la Municipalité réfléchit à des alternatives, comme par exemple celle mise en place par l'Association Carrefour Rue à Genève et son projet Eurêka avec son hameau de studios mobiles ?
- Est-ce qu'une telle solution pourrait être envisagée sur notre commune ? Comme par exemple (sur l'ilot de la Savonnerie) selon résultat vote du préavis ou autre terrain en attente de constructions
- Quelles sont les moyens mis en place pour reloger des personnes lorsqu'il n'y a pas de logements disponibles ? L'hôtel est-il la seule solution ?
- Est-ce que la Municipalité contrôle la salubrité des chambres d'hôtel où sont relogées les personnes ?
- Pour arriver à une situation satisfaisante, combien de logements faudrait-il ?

Comme le fait remarquer Mme la Conseillère communale dans son interpellation, la question de l'hébergement d'urgence pour des personnes en situation délicate devient cruciale et la Municipalité s'en préoccupe. Il s'agit en effet de faire face à des situations d'urgence concernant des personnes ou des familles dont la situation financière ne permet pas l'accès à un logement de par des revenus trop bas, voire inexistants. Les solutions sont donc extrêmement difficiles à trouver.

L'interpellation fait référence au préavis des logements sociaux votés en 2014. Il ne s'agit cependant pas du même public-cible puisque ce préavis vise des ménages ayant la possibilité financière de payer un loyer, tandis que l'hébergement d'urgence se destine davantage à du bas seuil. Plusieurs ménages sont actuellement entrés dans le système des logements sociaux, mais nous ne sommes pas encore effectivement à pleine capacité. L'Office communal du logement et l'Arasol travaillent de manière active à trouver un maximum de solutions.

Ce préavis n'a cependant jamais eu prétention à résoudre toutes les situations problématiques de logement, en particulier il a toujours été dit qu'il ne couvrirait pas les situations de bas seuil.

L'hébergement d'urgence couvre donc les solutions permettant de proposer un abri de nuit aux personnes en situation extrêmement précaire. Le public-cible est vaste, comprenant des gens sans revenus ou aux revenus extrêmement réduits, bénéficiant parfois du RI ou ayant un emploi avec un salaire très bas, mais aussi des migrants non pris en charge par l'EVAM, avec ou sans autorisation de séjour en Suisse. Le besoin en places d'accueil de nuit a augmenté régulièrement ces dernières années. Actuellement, la région lausannoise propose deux structures à l'année : la Marmotte (31 places, gérée par l'Armée du Salut) et le Sleep-In (24 places, géré par l'Association du Sleep-In). S'y ajoute d'octobre à avril l'abri PCi de la Vallée de la Jeunesse (65 places). Lors de grands froids, des plans spéciaux permettent l'ouverture de places supplémentaires temporaires. Mais cela ne suffit pas puisque chaque soir ce sont 20 à 30 personnes qui n'obtiennent pas de place, et ce malgré la centralisation et la tentative d'optimisation de répartition depuis 2012 avec la mise en place de la centrale de réservation. On peut ajouter que l'Equipe Mobile d'Urgences Sociales (EMUS) va à la rencontre de personnes en grande difficulté dormant dans la rue ; cela représente 473 missions en 2013 pour un total de 860 personnes (derniers chiffres validés) qui pour certaines peuvent être aiguillées vers les hébergements d'urgence.

Dans le reste du Canton, on peut encore citer le Hublot à Vevey (18 places) et la Lucarne à Yverdon (23 places), ces deux structures dépendant de Caritas.

L'actuel Sleep-In devra être démoli d'ici deux ans dans le cadre des plans de quartiers de Malley-Centre. La commune de Lausanne prévoit de mettre un terrain à disposition dans le nouveau quartier de Malley-Gazomètre pour une nouvelle structure d'hébergement d'urgence, mais ne s'engage pas à financer ni sa construction, ni son budget d'exploitation. Même si une solution pour le financement devait être trouvée, cela laissera un vide pendant plusieurs années entre la démolition et la réouverture de la nouvelle structure. Le service de la Sécurité Sociale de Renens a rencontré l'association du Sleep-In pour les entendre à ce sujet et saisir au mieux la problématique.

Dans ce contexte, un nouveau centre avec accueil de nuit, logements sociaux et prestations diverses va être construit d'ici à trois ans à la Rue Saint-Martin à Lausanne, à l'emplacement de l'actuelle soupe populaire de la Fondation "Mère Sophia". Il comptera 36 lits pour l'hébergement d'urgence.

Un groupe de travail (GT) issu de la Conférence des Municipaux et Chefs de service des affaires sociales des communes de l'Ouest lausannois a été constitué pour apporter des éléments de réponse à la question de l'hébergement d'urgence. Des rencontres ont eu lieu avec les services cantonaux et de la Ville de Lausanne et différentes pistes sont envisagées. Cette problématique ne s'arrête pas à des frontières communales et il est plus logique de travailler en intercommunal avec nos voisins afin de permettre des synergies. Le GT n'ayant pas rendu ces conclusions et propositions, il n'est pas encore possible d'en relater le contenu.

La Fondation "Mère Sofia" vient de mettre en place un projet pilote en collaboration avec l'Eglise Catholique de Renens. A compter du 1er décembre 2015 et pour une période de 3 mois, un local à Renens permet désormais à un maximum de 15 personnes en détresse de pouvoir être accueillies pour la nuit, sans toutefois avoir une possibilité d'hébergement à proprement parler. L'accès à cette structure est contrôlé et se fait uniquement via les rondes effectuées dans le grand Lausanne par l'équipe mobile d'urgences sociales (EMUS). Un rapport sera établi à la fin de ce projet pilote afin d'en déterminer tant la pertinence que les aspects pratiques. Il permettra de déterminer sa reconduction ou non. Notre commune n'est quant à elle impliquée ni financièrement, ni au point de vue organisationnel.

La question est également d'actualité au niveau cantonal puisqu'un postulat intitulé "Centraliser les offres pour l'hébergement social d'urgence" a été déposé le 15 septembre dernier au Grand Conseil. La commission en charge de son traitement devrait se réunir en décembre. Il se peut qu'une vision forte du canton ressorte des discussions autour de ce postulat et permette ainsi d'y voir plus clair au niveau des possibilités de financement et d'actions concertées.

Réponses aux questions de l'interpellation

Est-ce que la Municipalité réfléchit à des alternatives, comme par exemple celle mise en place par l'Association Carrefour Rue à Genève et son projet Eurêka avec son hameau de studios mobiles ?

Cette piste fait effectivement partie des possibilités évoquées par le groupe de travail intercommunal.

Est-ce qu'une telle solution pourrait être envisagée sur notre commune ? Comme par exemple (sur l'îlot de la Savonnerie) selon résultat vote du préavis ou autre terrain en attente de constructions

Le choix du terrain pour une implantation d'un tel projet nécessite une étude particulière qui n'a pas encore été réalisée, en attente notamment des propositions du GT. La mise à disposition d'un terrain par la commune de Lausanne évoquée ci-dessus pourrait faire partie des alternatives à envisager.

Quelles sont les moyens mis en place pour reloger des personnes lorsqu'il n'y a pas de logements disponibles ? L'hôtel est-il la seule solution ?

Le logement de personnes à l'hôtel n'est pas du ressort de la commune mais plutôt du Centre Social Régional (CSR).

L'hôtel est la dernière solution d'urgence. En premier, la famille, les amis, les connaissances, les parrains/marraines, grands-parents, cousins éloignés, collègues sont envisagés. Ensuite, la co-location ou sous-location sont fortement suggérées. Ce n'est qu'en dernier recours que l'hôtel est la réponse apportée au problème de logement.

La prise de bail reste la première solution. Cependant, avec la pénurie de logements, les gérances ne prennent pas de personnes ayant des poursuites. Il leur faut un garant, ce qui est souvent difficile à trouver (le CSR ne peut se porter garant, légalement). De même, lorsque les revenus de la personne sont faibles, celle-ci a peu d'espoir qu'une gérance accepte son dossier.

Afin de trouver d'autres solutions à l'hôtel et faire baisser les coûts de ce style d'hébergement, pour les personnes qui sont bénéficiaires du Revenu d'Insertion (RI), il leur est demandé de montrer tous les mois leurs recherches de logement. Un accompagnement ainsi que des recherches d'autres solutions sont effectués par les assistants sociaux pour ces personnes. Celles n'étant pas au bénéfice du RI sont suivies par la Travailleuse sociale logement (TSL).

Est-ce que la Municipalité contrôle la salubrité des chambres d'hôtel où sont relogées les personnes ?

Les hôtels utilisés pour le relogement par le CSR sont soumis aux mêmes normes, critères et contrôles que tout autre hôtel, dès lors leur salubrité est vérifiée dans le même cadre.

La TSL est en contact régulier avec les personnes logées à l'hôtel. Il n'appartient pas au CSR de procéder à des contrôles légaux, cela étant lorsque des plaintes ou des remarques concernant la salubrité sont évoquées par des personnes relogées en hôtel, la TSL intervient. Dans les faits toutefois, le nombre d'hôtels concernés sur le territoire de Renens est faible et l'état de ceux-ci sur ce point est connu.

À noter encore qu'une fois une personne logée en hôtel, sa chambre est considérée comme son logement, et il n'est pas possible d'y entrer sans l'aviser auparavant.

Pour arriver à une situation satisfaisante, combien de logements faudrait-il ?

Il est impossible de donner une réponse précise à cette question. On peut cependant donner quelques chiffres indicatifs.

Au mois de septembre 2015, il y avait 20 personnes logées entre l'hôtel restaurant du Bol d'Or et celui du Commerce. Pour l'Ouest, ce sont en tout 37 ménages (dont 4 avec enfants et 3 couples) au mois de septembre qui fréquentaient les hôtels et logements provisoires (pension, chambres meublées, etc.) Une proportion non négligeable de ces personnes serait cependant dans la quasi-impossibilité d'obtenir un logement standard sur le marché, même si suffisamment de logements étaient disponibles, car ne pouvant proposer un dossier fiable auprès des gérances.

Depuis janvier 2015 à ce jour, il y a eu 18 exécutions forcées d'expulsions sur la Commune de Renens et un chiffre au moins équivalent de situations où l'expulsion a pu être évitée, soit en rattrapant des arriérés de loyer avec l'engagement de l'arrêt de la procédure par le gérant/propriétaire, ainsi que des solutions trouvées en dehors ou dans le cadre d'une procédure auprès de la commission de conciliation préfectorale, permettant d'obtenir des délais de prolongation. En outre, l'Office communal du logement, la TSL, ainsi que les assistants sociaux du CSR se retrouvent très fréquemment confrontés à des locataires étant en sur-occupation dans leur logement et souhaitant déménager.

À cela il faut ajouter le nombre de SDF (17 recensés au Service de la Population avec une dernière adresse connue à Renens, mais dont on ne sait pas où ils vivent actuellement avec précision). Il faut également savoir que cette population est très mobile, n'ayant pour une bonne part pas d'attaches professionnelles à maintenir.

Avec tous ces éléments, il n'est pas réellement possible de déterminer le nombre de logements qu'il faudrait pour répondre à la problématique de l'hébergement d'urgence; en fait il faut traiter cette question de manière plus large que juste l'hébergement, en permettant aux personnes qui en sont victimes de se réinsérer et ainsi de retrouver un statut de candidat acceptable sur le marché du logement. Simplement mettre des logements à disposition ne permettrait pas de résoudre toutes les situations.

Enfin, pour se donner une idée du nombre de logements nécessaires, rappelons que le marché du logement est considéré comme fonctionnant à satisfaction lorsqu'il présente un taux de vacance de 1,5%. Au 1^{er} juin 2015, ce taux était de 1,19% en Suisse, de 0,7% pour Vaud, de 0,3% pour le district de l'Ouest lausannois et de 0,2% pour la commune de Renens. Le nombre de logements à construire pour obtenir un marché du logement satisfaisant et permettant une accessibilité à une large partie de la population nécessite donc encore de nombreuses constructions.

En conclusion, la Municipalité de Renens est consciente de la problématique du manque de logements et de places pour l'hébergement d'urgence. Elle étudie, en collaboration avec les communes de l'Ouest, divers scénarios pour compléter l'offre en la matière et ne manquera pas de faire part des résultats et propositions émanant du GT au Conseil communal de Renens, ainsi que de sa position quant à la suite à donner à ce projet.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard et consorts.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN

(L.S.)

Nicolas SERVAGEON